



**Me Paul Germain**  
notaire  
et conseiller  
juridique

861, de l'École  
Prévost Qc  
J0R 1T0  
Tél. : 224-5080  
Télex. : 224-8511



### Faire de l'argent avec son déménagement

Vous habitez dans une vieille maison à Verdun. Vous rêviez d'un milieu de vie plus agréable pour votre famille jusqu'à ce qu'une occasion inespérée se présente : votre employeur vous mute de son usine de Verdun à son usine de Saint-Jérôme. Vous avez voyagé Verdun-Saint-Jérôme pendant deux ans et puis vous avez trouvé la maison de vos rêves à Prévost.

Vous avez vendu votre vieille maison à Verdun et c'est là que vous avez commencé à payer :

- La pénalité afférente au paiement anticipé de votre hypothèque à Verdun;
- Un nouveau certificat de localisation;
- La commission de l'agent immobilier;
- Les honoraires et les autres frais du notaire relatifs à la quittance de votre prêt hypothécaire pour votre propriété à Verdun;
- Les honoraires du notaire pour votre nouveau prêt hypothécaire et votre contrat d'achat à Prévost;
- Les droits de mutation (taxe de bienvenue);
- Les frais de déménagement, etc.

Le tout vous a coûté environ 10 000 \$, 15 000 \$? Vous n'avez pas compté.

La bonne nouvelle est que ces frais peuvent être déductibles de votre revenu. Les lois fiscales prévoient que lorsqu'une personne change de lieu de résidence au Canada parce qu'elle est ou sera employée dans un nouveau lieu de travail ou parce qu'elle exploitera une entreprise dans un nouveau lieu de travail (travailleur autonome), elle peut déduire ces frais dans la mesure où sa nouvelle résidence lui permet de se rapprocher d'au moins 40 km de son nouveau lieu de travail. C'est le cas ici.

Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'une mutation imposée par l'employeur en autant que la mutation soit dans un autre établissement de l'employeur. Il peut aussi s'agir d'un nouvel emploi. L'important, c'est que le déménagement ait lieu en raison du changement de lieu de travail, et ce, même s'il n'est pas immédiat.

Vous avez déménagé, il y a cinq ans. Vous pensez que vous êtes admissible, mais vous avez omis de réclamer ces déductions, il est possible de le faire rétroactivement jusqu'à 1985, et ce, en vertu du programme d'"Équité" de nos gouvernements.

Il ne vous reste plus qu'à communiquer avec votre comptable pour vérifier si vous êtes admissible et ne pas oublier que votre notaire peut vous donner de précieux conseils.

## SQ de la MRC Rivière du Nord

### Saisie de CD contrefaits

Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC Rivière-du-Nord ont saisi 377 disques compacts contrefait au Marché aux Puces de Prévost pour valeur de la perquisition \$7,500. Les disques compacts étaient enveloppés individuellement et ressemblaient à des disques originaux.

### Siasie de cannabis pour 2 000 000 \$

Mardi 21 juin, les policiers de la Sûreté du Québec ont frappé tôt à une résidence de la mtée Ste-Thérèse à Prévost. L'intervention a été effectuée avec la collaboration du groupe tactique de la Sûreté du Québec. Sur place, les policiers ont procédé à l'arrestation de deux individus. Au sous-sol de la résidence, 1634 plants de cannabis d'une valeur de 2 millions ont été saisis, ainsi que toutes l'équipements de production.

### Jeune cycliste accidenté

Lundi 20 juin, un jeune cycliste de 10 ans a été percuté par un automobiliste alors qu'il traversait la rue des Sorbiers à Prévost. Le conducteur n'a pu éviter le cycliste qui sortait d'une piste cyclable. Les policiers ont procédé à une expertise de la scène, car il pourrait y avoir un problème de visibilité.

L'enfant est présentement à l'hôpital Ste-Justine et ses blessures serait jugées sérieuses. L'enquête policière démontre qu'il s'agit d'un accident malheureux.



## Joyeux Anniversaire aux membres du mois de juillet 2005

### Lise Montreuil, présidente

2 juillet, Alice Piché – 4 juillet, Normand Beaucage – 8 juillet, Germaine Demers – 9 juillet, Louise Durocher – 10 juillet, Madeleine Paquette – 11 juillet, Marthe Brière – 14 juillet, Serge Fréchette et Carole Danis – 15 juillet, Francine Lessard et Micheline Allard (gagnante du gâteau) – 20 juillet, Lucienne Millette – 22 juillet, Pierre Gosselin – 26 juillet, Véronique Shaw – 27 juillet, Raymonde Lauzon – 29 juillet, Aline Grenon – 30 juillet, Maurice Brière – 31 juillet, Léo Cuerrier, Jocelyne Bélanger et Léa Pitre.

Depuis octobre dernier, à chaque mois, M. Piché a offert un gâteau. Les personnes gagnantes sont gâtées, car en plus d'un délicieux gâteau, elles recevront un bouquet de fleurs ou une plante verte, gracieuseté de Mme Louise Paquette, propriétaire du commerce Fleuriste Louise Inc. à Prévost, le tout couronné de ballons. Cette gentille dame était dans la mire de la présidente (appelez-moi Lise) pour l'automne prochain mais... il semblerait que deux grands cœurs, de connivence, ont décidé que ce serait une bonne idée s'ils joignaient leurs efforts avec ceux du Journal de Prévost et de l'âge d'Or pour fêter les aînés(es) de notre Club. Ceci prouve que notre

ville a des commerçants(es) avec des cœurs en OR. Ce geste est très apprécié, merci.

Pour terminer nous avons une autre belle surprise. M. José Adornetto membre bénévole responsable de la pétanque, avait mentionné à l'assemblée municipale que le terrain de jeux de pétanque près du terrain de tennis était inadéquat car il n'y avait que deux allées et beaucoup de personnes de notre Club aime bien ce sport. Il en a demandé trois. Non

un nouveau site près de la piscine, avec deux grands bancs et deux tables de pique-nique toutes neuves permettant de reposer nos membres endoloris après de tels efforts. J'entends déjà les protestations...M. le Maire, membres du comité des Loisirs et autres membres du conseil merci infiniment pour cette belle initiative : grâce à vous nos membres auront plusieurs heures de loisirs en plein air.



La gagnante du gâteau d'anniversaire est madame Micheline Allard. Félicitations. Le gâteau est une gracieuseté de M. Dominic Piché, propriétaire du Marché Asep et le bouquet de fleurs une gracieuseté de Mme Louise Paquette, propriétaire du commerce Fleuriste Louise Inc. Un gros merci.

seulement sa demande au nom du Club de l'âge d'Or a-t-elle été entendue par les membres du comité mais monsieur le maire a mis la bouchée double : quatre allées, éclairées s'il vous plaît, sur

Dernière chance pour le voyage à l'Auberge Memphré à Magog du 24 au 26 juillet. Info : Lise 224-5024. Méchoui le 25 août Chez Constantin. Info : Cécile : 224-9368 Bonnes vacances. Au plaisir.

